

République Française**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron****Conseil municipal****Séance du vendredi 17 mars 2023****Extrait du registre des délibérations**

Le vendredi dix-sept mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le dix mars 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Jérôme CHOPIN (pouvoir à Jean-Marc DESHOMMES), Laurent CLISSON (pouvoir à Catherine GUIBERT) Kevin DOFAL, Marie-Anne EON (pour à Sylvie FILATRE), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Sunita LE ROUX (pouvoir à Elodie RAYMOND), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Monsieur David EGASSE est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-17/03-15 Affectation des résultats constatés au compte administratif 2022 du Budget Café-restaurant

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2022 du Budget annexe « Café-restaurant » tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2023	Montant €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	19 471.36
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 2 538.58
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	2 538.58
Affectation du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068)	2 538.58
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	16 932.78
Déficit d'investissement reporté (D001)	2 538.58

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2022 du Budget annexe « Café-restaurant » au budget primitif 2023, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de 2 538.58 € à l'article 1068.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

